

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

23

OBJET

**Budget primitif
Année 2023**

Date de la convocation : 21/03/23

Nombre de votes pour : 18
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme LOISEL Marie Christine et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à Mme COURSEAUX Estelle.
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme LOISEL Marie-Christine.

Secrétaire : M. MARCHAND Jean-Pierre

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,
VU la délibération n° 4 en date du 27 mars 2023 portant la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2022 pour le budget de la commune,
VU l'avis émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 20 mars 2023

CONSIDERANT le projet de budget présenté par Monsieur le Maire,

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PAR 18 VOIX POUR et 5 CONTRE

(M. LEFRANC Dominique, Mme LOISEL Marie-Christine, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie + pouvoir M. VAUCHELLE Patrick)

DECIDE d'adopter le budget communal 2023 qui se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement (en suréquilibre)

Dépenses 2 449 259.00 €
Recettes 2 951 714.00 €

Section d'investissement (en équilibre)

Dépenses 618 102.00 €
Recettes 618 102.00 €

Fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 060-216003715-20230327-27MARS23_07-DE

Signé par : Denis FLOUR
Date : 29/03/2023
Qualité : Maire

Le Maire,
Denis FLOUR

